

Viabilité économique des exploitations européennes et aides de la PAC 2028-2034

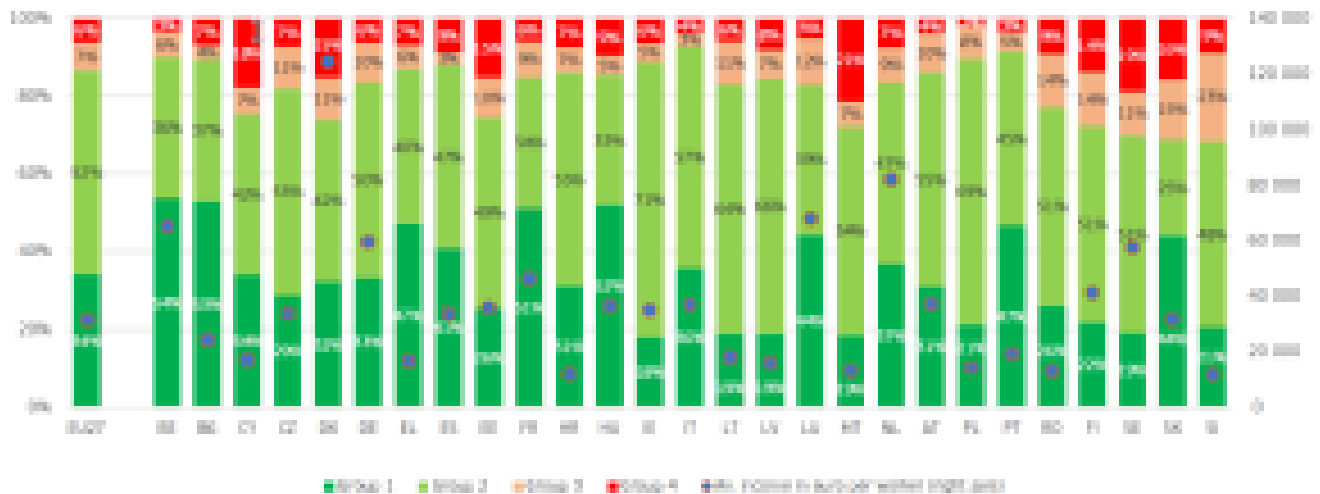
19 décembre 2025

[La proposition de la Commission européenne](#) (CE) pour la PAC 2028-2034 cherche à mieux cibler les aides aux revenus et à les rendre plus efficaces, pour qu'elles bénéficient aux exploitations qui en ont le plus besoin. Différents outils sont identifiés pour ce faire : paiements dégressifs, aides couplées, subventions aux investissements, mesures agro-environnementales, etc. C'est dans ce contexte que la CE a publié, en novembre 2025, une [fiche d'information](#) et une note d'accompagnement qui caractérise la viabilité économique des exploitations en Europe. Elle examine plus spécifiquement certaines d'entre elles dont on souhaite assurer la pérennité.

Quatre groupes d'exploitations ont été définis : « les plus viables économiquement », « encore viables », « les moins viables », « non viables ». Les données du réseau d'information comptable agricole (Rica) ont servi à étudier l'évolution de chaque groupe au cours du temps, et leurs parts relatives selon les orientations de production et selon les pays.

Entre 2022 et 2023, la part des exploitations européennes du premier groupe est passée de 38 % à 29 %, soit son plus bas niveau depuis 2016. Le revenu moyen par travailleur a lui aussi diminué en 2023, alors qu'il avait constamment augmenté depuis 2014. Pour ce qui est des types de production, les exploitations herbagères de polyculture-élevage se démarquaient des autres, avec seulement 22 % dans le premier groupe (moyenne 2021-2023), tandis que les élevages de granivores (volailles, porcs, etc.) avaient un meilleur score (50 %). Dans la comparaison intra-européenne, la France et trois autres pays se distinguaient, avec plus de la moitié de leurs exploitations dans le premier groupe, tandis que 15 % des fermes françaises étaient « non viables » (groupes 3 et 4) (figure).

Proportion d'exploitations selon leur viabilité économique et le revenu moyen par travailleur, dans chaque État membre (moyennes 2021-2023)



Source : Commission européenne, d'après des données du Rica

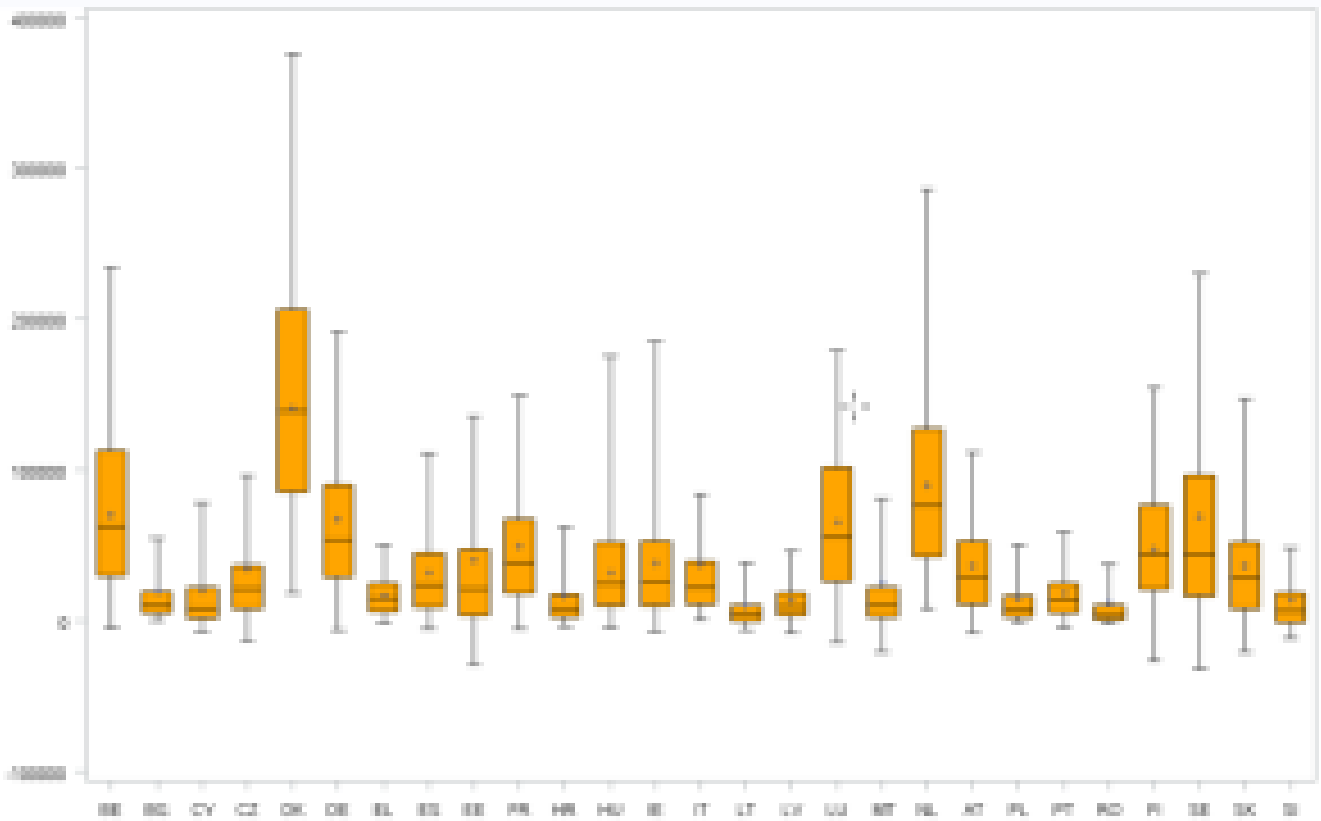
Lecture : la viabilité économique d'une exploitation agricole est définie comme sa capacité à générer des revenus suffisants pour assurer son fonctionnement et couvrir ses coûts, y compris les « coûts imputés » liés à sa propre main-d'œuvre, à ses terres et à son capital. Les exploitations du groupe 1 (les plus viables économiquement) sont en mesure de couvrir tous leurs coûts, y compris les coûts indirects. Celles du groupe 2 (encore viables) génèrent un revenu positif, mais leurs recettes ne couvrent pas l'ensemble des coûts indirects. Celles du groupe 3 (non viables) subissent des pertes, mais conservent un potentiel de revenu positif si l'amortissement est reporté. Les exploitations du groupe 4 (les moins viables) sont en grande difficulté financière et subissent des pertes sans perspective de revenu positif, même en cas de report de l'amortissement.

Certaines catégories d'exploitations sont étudiées plus spécifiquement, à l'échelle européenne et dans chaque État membre. Les critères pris en compte sont leur proportion en 2010 et en 2020, et la dispersion de leurs revenus (par unité de travail annuel) (figure). Que ce soit pour les exploitations en zones de contraintes naturelles, pour celles en polyculture-élevage, celles dirigées par des jeunes agriculteurs, par des femmes ou encore pour les exploitations familiales, les revenus moyens au niveau européen sont toujours très inférieurs à ceux des exploitations n'appartenant pas à ces catégories : respectivement - 26 %, - 14%, - 25 %, - 37 % et - 47 %.

Ces résultats agrégés masquent des écarts qui peuvent être moindres, voire inversés, à l'échelle des États membres. Pour les jeunes agriculteurs, par exemple, leurs revenus moyens nationaux sont en général supérieurs à ceux des autres tranches d'âge, mais la sur-représentation de cette catégorie en Pologne et en Roumanie (44 % du total européen), où le revenu moyen agricole est très inférieur au reste de l'UE, tire la statistique européenne vers le bas.

Ces résultats et la disparité observée entre les États membres confortent la CE dans son plaidoyer pour des soutiens ciblés sur les catégories d'exploitations étudiées, et adaptés à la diversité des situations nationales.

Dispersion des revenus des exploitations dirigées par des jeunes agriculteurs (- de 40 ans) (par UTA, moyenne 2021-2023), pour chaque État membre



Source : Commission européenne, d'après des données du Rica

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : [Commission européenne](#)